



Eurométropole de Strasbourg

FA-FPT Syndicat Autonome de l'Eurométropole  
de Strasbourg  
21, rue de Berne • 1er étage • 67000 STRASBOURG • 03 88 36 13 79  
contact@fafpt-strasbourg.eu • www.fafpt-strasbourg.eu

## ActuAutonome: l'actualité qui va à l'essentiel

### Qui sommes-nous ?

Historiquement, la Fédération Autonome est le plus ancien syndicat présent dans notre administration. Né après la première guerre mondiale, il a longtemps été surnommé « grumbeeresyndicat », syndicat de la pomme de terre, en raison de son action sociale alimentaire pour les agents les plus défavorisés. Historiquement, il a aussi été l'une des premières organisations de France à proposer une mutuelle décès à ses adhérents, à une époque où la problématique des obsèques dignes était un point central pour les familles. Basés sur des valeurs humanistes, la Fédération Autonome a fait son chemin au sein de notre administration, a essaimé dans la France entière, et siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Totalement apolitique, la FA-FPT se bat uniquement dans l'intérêt des agents, et ce en respectant les convictions de chacun. Actuellement, nous représentons 11,8 % des votes exprimés lors des élections professionnelles à l'Eurométropole de Strasbourg. Le syndicat strasbourgeois est à l'origine de la création de la FA-FPT à l'échelle nationale, et également à la source de la création de la Mut'Est.

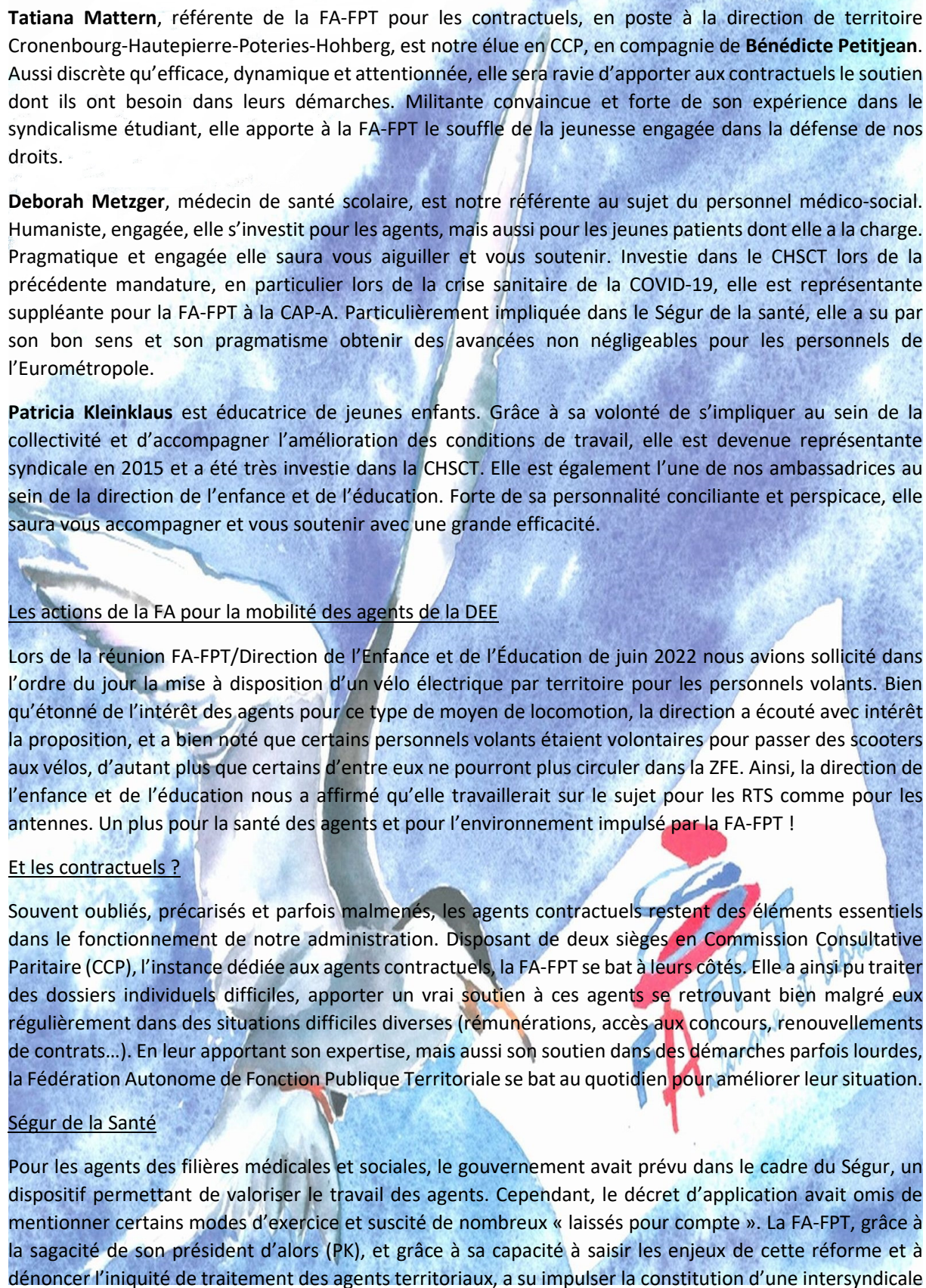
#### Notre équipe

**Halima Hamoussa**, présidente de la FA-FPT de l'Eurométropole de Strasbourg. Dynamique, engagée, visionnaire et pragmatique, Halima est la représentante titulaire de la FA-FPT au Comité sociale territoriale (CST), et est également élue en CAP A. Elle a travaillé dans le domaine de l'urbanisme et plus spécialement dans le renouvellement urbain avant de devenir permanente à la FA-FPT. Son charisme, son sérieux et son engagement lui ont permis de prendre rapidement et efficacement ses nouvelles fonctions, et elle sera toujours présente pour défendre conseiller et soutenir les agents, dans la bonne humeur et sans jamais perdre le sourire.

**Thibaut de Ruffray**, travaille au service de l'environnement spécialisé dans les inondations, est notre vice-président. Il est actuellement en poste au service GPRE. Représentant titulaire de la FA-FPT en CAP A et suppléant en CST aux côtés d'Halima, il a été formé par Pierre Kuntzmann, notre président honoraire. Jovial et bon vivant, très à l'écoute et empathique, il sera toujours prêt à vous conseiller et à vous appuyer dans la rédaction de vos courriers ou le montage de certains dossiers délicats ayant trait à vos carrières.

**Jean-Philippe Laroche**, conseiller technique à l'école Ampère, est notre référent pour les catégories C et la DEE. Très au fait de la réalité du terrain, aussi engagé dans son travail que dans la vie associative, il est connu pour le dévouement dont il fait preuve en toutes conditions. Toujours à la recherche du positif et fin connaisseur des rouages de l'Eurométropole, il saura vous accompagner quelle que soit la situation. Il travaille en étroite collaboration au sujet de la DEE avec **Cédric Andresz**, notre technicien et artiste engagé, et **Laurent Huber** au sujet de la catégorie C, qui est également très investi.

**Martine Kolb**, en poste à la police du bâtiment est notre référente pour les catégories B et la direction de l'urbanisme et des territoires, est notre représentante en CAP B. Investie dans la FA-FPT comme dans l'amicale, connue pour son franc parlé et sa volonté d'améliorer la chose, elle saura être à votre écoute et vous conseiller. Aussi amusante que spontanée, elle ne laisse jamais personne au bord du chemin.



**Tatiana Mattern**, référente de la FA-FPT pour les contractuels, en poste à la direction de territoire Cronenbourg-Hautepierre-Poteries-Hohberg, est notre élue en CCP, en compagnie de **Bénédicte Petitjean**. Aussi discrète qu'efficace, dynamique et attentionnée, elle sera ravie d'apporter aux contractuels le soutien dont ils ont besoin dans leurs démarches. Militante convaincue et forte de son expérience dans le syndicalisme étudiant, elle apporte à la FA-FPT le souffle de la jeunesse engagée dans la défense de nos droits.

**Deborah Metzger**, médecin de santé scolaire, est notre référente au sujet du personnel médico-social. Humaniste, engagée, elle s'investit pour les agents, mais aussi pour les jeunes patients dont elle a la charge. Pragmatique et engagée elle saura vous aiguiller et vous soutenir. Investie dans le CHSCT lors de la précédente mandature, en particulier lors de la crise sanitaire de la COVID-19, elle est représentante suppléante pour la FA-FPT à la CAP-A. Particulièrement impliquée dans le Ségur de la santé, elle a su par son bon sens et son pragmatisme obtenir des avancées non négligeables pour les personnels de l'Eurométropole.

**Patricia Kleinklaus** est éducatrice de jeunes enfants. Grâce à sa volonté de s'impliquer au sein de la collectivité et d'accompagner l'amélioration des conditions de travail, elle est devenue représentante syndicale en 2015 et a été très investie dans la CHSCT. Elle est également l'une de nos ambassadrices au sein de la direction de l'enfance et de l'éducation. Forte de sa personnalité conciliante et perspicace, elle saura vous accompagner et vous soutenir avec une grande efficacité.

#### Les actions de la FA pour la mobilité des agents de la DEE

Lors de la réunion FA-FPT/Direction de l'Enfance et de l'Éducation de juin 2022 nous avons sollicité dans l'ordre du jour la mise à disposition d'un vélo électrique par territoire pour les personnels volants. Bien qu'étonné de l'intérêt des agents pour ce type de moyen de locomotion, la direction a écouté avec intérêt la proposition, et a bien noté que certains personnels volants étaient volontaires pour passer des scooters aux vélos, d'autant plus que certains d'entre eux ne pourront plus circuler dans la ZFE. Ainsi, la direction de l'enfance et de l'éducation nous a affirmé qu'elle travaillerait sur le sujet pour les RTS comme pour les antennes. Un plus pour la santé des agents et pour l'environnement impulsé par la FA-FPT !

#### Et les contractuels ?

Souvent oubliés, précarisés et parfois malmenés, les agents contractuels restent des éléments essentiels dans le fonctionnement de notre administration. Disposant de deux sièges en Commission Consultative Paritaire (CCP), l'instance dédiée aux agents contractuels, la FA-FPT se bat à leurs côtés. Elle a ainsi pu traiter des dossiers individuels difficiles, apporter un vrai soutien à ces agents se retrouvant bien malgré eux régulièrement dans des situations difficiles diverses (rémunérations, accès aux concours, renouvellements de contrats...). En leur apportant son expertise, mais aussi son soutien dans des démarches parfois lourdes, la Fédération Autonome de Fonction Publique Territoriale se bat au quotidien pour améliorer leur situation.

#### Ségur de la Santé

Pour les agents des filières médicales et sociales, le gouvernement avait prévu dans le cadre du Ségur, un dispositif permettant de valoriser le travail des agents. Cependant, le décret d'application avait omis de mentionner certains modes d'exercice et suscité de nombreux « laissés pour compte ». La FA-FPT, grâce à la sagacité de son président d'alors (PK), et grâce à sa capacité à saisir les enjeux de cette réforme et à dénoncer l'iniquité de traitement des agents territoriaux, a su impulser la constitution d'une intersyndicale

ad hoc avec les syndicats majoritaires (CFTC et CGT) et apporter des arguments décisifs, qui ont nourri activement les discussions avec l'administration, pour dans un premier temps initier une prise de conscience par l'exécutif, puis définir au mieux un « périmètre d'application élargi » au sein de notre collectivité et corriger au mieux ces inégalités salariales. Ainsi, le Ségur s'appliquera au sein de l'Eurométropole après délibération à partir du mois de juillet 2023.

#### Décret n°2023-312 du 26 avril 2023 concernant la revalorisation de traitement

Le décret n° 2023-12 porte sur le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique pour les 9 premiers échelons de la FPT, cela est dû à la revalorisation du SMIC.

Ce décret augmente à compter du **1<sup>er</sup> mai 2023** le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique.

Le minimum de traitement passe ainsi de l'indice brut 385, à l'indice brut 397, (correspondant à l'indice majoré 361).

Pour information la fonction publique allemande, a obtenu 5,5% d'augmentation pour ses fonctionnaires fin avril 23.

La réunion du **12 juin 2023** entre l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique et le ministre de la fonction publique Stanislas Guérini, devrait annoncer les mesures envisagées pour le **pouvoir d'achat** des agents.

Mais aujourd'hui, il est important de travailler sur les freins avec les rémunérations et l'attractivité de la Fonction Publique, chantier qui est attendu depuis juillet 2022. C'est donc pour cela qu'il est important de travailler sur une vraie réforme des rémunérations en complément de l'augmentation du point d'indice.

